

Rapport 2021 de la Commission de Gestion du Conseil communal pour l'exercice 2020



Photo : Cédric Alber

Table des matières

Rapport du Président de la Commission de Gestion	4
Organisation de la Commission de Gestion 2021 pour l'exercice 2020	6
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION « Fête des Vendanges »	7
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION « Fondation des Structures pour l'Enfance et la Jeunesse (FSEJ) »	12
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION « Mobilité – BHNS PP7 »	17
Visite des forêts du vendredi 7 mai 2021	21
Visite de la commune du samedi 8 mai 2021	24
Conclusions	27

Rapport du Président de la Commission de Gestion

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Chères et Chers Collègues,

Depuis le 11 janvier de cette année, la Commission de Gestion s'est réunie presque chaque semaine afin d'examiner la gestion de la municipalité pour l'année 2020.

Cette année, mais également dans la continuité des deux dernières commissions de gestion auxquelles le soussigné avait collaboré, les membres de la commission ont débattu de la pertinence de choisir une approche thématique et non plus basée sur l'audit des différents dicastères. Après avoir mené un débat sur le sujet lors de sa première séance, la commission a décidé de choisir un certain nombre de thèmes qu'elle pensait pertinent d'approfondir.

Le début des travaux a néanmoins été classique puisque nous nous sommes consacrés à la lecture des procès-verbaux de la municipalité. Même si certains thèmes étaient déjà envisagés intuitivement par l'actualité ou notre connaissance de la commune, cet exercice de lecture pouvait également amener son lot de thèmes ou pour le moins amener un certain nombre de questions, ce qui d'ailleurs a été le cas. Toutefois, et à la différence des autres années, nous avons demandé à la municipalité de répondre à nos questions par écrit, et non plus lors de séances plénières comme c'était le cas par le passé. La Commission de Gestion a donc décidé de ne pas auditer tous les services, mais d'utiliser les séances plénières prévues pour auditionner les différents intervenants sur les thèmes choisis.

Parmi ceux-ci, nous pouvions tout naturellement étudier la gestion par la municipalité de la crise de la COVID-19 que nous avons tous vécu. La lecture des procès-verbaux nous a permis d'écarter ce thème car nous avons constaté que la municipalité avait réagi de manière extrêmement rapide et très professionnelle. Alors que le 16 mars 2020 le conseil fédéral déclarait l'état d'urgence sanitaire dans tout le pays, la municipalité a tenu une séance extraordinaire à l'initiative du Syndic le vendredi 20 mars, soit quelques jours après l'annonce des autorités fédérales ; par la suite et durant toute l'année, le suivi de la crise a été continu par la municipalité ; elle a également pris un certain nombre d'initiatives destinées à minimiser l'impact de la crise tant au niveau du soutien à l'économie locale que de la protection de la population ou du personnel communal. Ceci démontre le sérieux avec lequel la municipalité a empoigné le problème. La commune de Lutry n'a jamais dû interrompre ses services à la population et a su montrer, grâce au dévouement du personnel communal, qu'elle était à même de faire face à une crise de l'ampleur de celle que nous avons connue. Enfin, et puisque la pandémie n'était pas terminée au moment où la commission a débuté ses travaux, nous avons estimé que cette thématique pourrait être prise en considération par une future Commission de Gestion et non pas celle de 2021.

La commission a donc choisi d'approfondir les trois thèmes suivants :

- Fête des vendanges ; la commission a constaté qu'un audit a été demandé par la Municipalité. Elle a donc souhaité en comprendre les raisons et plus généralement la

questionner sur les rapports entre les organisateurs de cette manifestation et les autorités communales.

- Fondation des Structures pour l'Enfance et la Jeunesse (FSEJ). Dans le contexte de l'accroissement démographique que connaît notre commune, la commission a souhaité se pencher sur la problématique de l'accueil et de l'animation jeunesse.
- Mobilité – BHNS / PP7. La mobilité étant un enjeu important du développement de Lutry, la commission a souhaité entendre la municipalité quant aux enjeux et aux changements d'orientation qui ont eu lieu durant l'année 2020.

Les membres de la Commission de Gestion ont examiné la gestion de la Municipalité ainsi que les thèmes choisis ci-dessus lors de 18 séances et de 2 visites sur le terrain. Lors de ces visites, nous avons eu l'honneur d'accueillir le Président du Conseil Communal.

Par ailleurs, en qualité de Président de la Commission de Gestion, j'ai eu l'occasion de participer à l'Assemblée Générale annuelle de la Société d'exploitation du Rivage SA, le 21 mai dernier.

La Commission de Gestion 2021 pour l'exercice 2020 a tenu sa dernière séance le 10 juin 2021 à l'occasion de la séance plénière avec la Municipalité.

La commission a pu constater le bon fonctionnement de l'administration et des services communaux ; elle n'a rencontré aucun élément portant à penser que des dispositions légales relatives aux charges de la municipalité ne sont pas respectées. Durant tous ces échanges, avec les différents intervenants, la commission a pu apprécier la qualité des échanges et des intervenants.

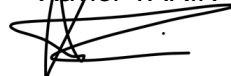
Au nom de la commission, je tiens donc à remercier chaleureusement Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les municipaux, Monsieur le secrétaire municipal, ainsi que tous les chefs de service, Madame la déléguée à la mobilité, Monsieur le délégué à la jeunesse, Madame la directrice de la FSEJ de leur soutien, leur professionnalisme, leur disponibilité et leur pertinence lors des séances. La commission les remercie de leurs explications, et des documents reçus en réponse aux questions liées aux thèmes choisis pour cette année. La commission souhaite également remercier tout particulièrement Madame et Monsieur CEPPI qui ont garanti, en tout temps, l'intendance pour les séances de la commission.

Pour conclure et à titre personnel, je tiens à remercier chaleureusement chacun des membres de la commission pour leur travail, leur écoute et leur enthousiasme sans faille. Les séances se sont toutes déroulées dans une harmonie parfaite, dans un sens de l'écoute réciproque et bienveillante. Chacun a pu partager son point de vue et j'espère que tous mes collègues ont eu autant de plaisir à participer à cette commission que j'en ai eu à la présider.

Lutry, le 10 juin 2021

Le Président

Xavier TARIN



Organisation de la Commission de Gestion 2021 pour l'exercice 2020

Président : Xavier TARIN

Membres : Antoine BLONDEL
Benoît BONGARD
Jean-Yves CONNE
Xavier DEWARRAT
Garance LABBÉ
Jean-Marc PILLOUD
Mical RAPPAZ
Kristin ROSSIER BURI
Monique WEBER-JOBE
Aurélié WOHLHAUSER

Les 3 sous-commissions sont composées de la manière suivante :

Fête des Vendanges :

Présidente rapporteuse : Mme Mical RAPPAZ Membres : M. Xavier DEWARRAT
Mme Kristin ROSSIER BURI

Invités : M. Charles MONOD, Syndic
M. Etienne BLANC, Municipal
Mme Claise GLAUSER, Municipale

Fondation des Structures pour l'Enfance et la Jeunesse (FSEJ)

Président rapporteur : M. Benoît BONGARD Membres : Mme Garance LABBÉ
Mme Aurélié WOHLHAUSER

Invités : Mme Claire GLAUSER, Municipale
Mme Magali SCHLAUBITZ, Directrice de la FSEJ
M. Yannick COCHAND, Délégué à la jeunesse et à l'action sociale

Mobilité – BHNS/PP7

Président rapporteur : M. Jean-Marc PILLOUD Membres : Mme Monique WEBER-JOBÉ
M. Antoine BLONDEL
M. Jean-Yves CONNE

Invités : M. Killian DUGGAN, Municipal
M. Pierre-Alexandre SCHLAEPPI, Municipal
Mme Noémie URFER, Déléguée à la mobilité

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION « Fête des Vendanges »

La sous-commission composée de Mme Mical RAPPAZ, Présidente, de Mme Kristin ROSSIER BURI et de M. Xavier DEWARRAT, s'est réunie au caveau Mafli le mardi 4 mai 2021 à 18h30.

Étaient également présents : M. Xavier TARIN, Président de la Commission de Gestion, Mmes Garance LABBÉ, Monique WEBER-JOBÉ et de MM. Antoine BLONDEL, Benoît BONGARD, Jean-Yves CONNE et Jean-Marc PILLOUD.

Était excusée : Mme Aurélie WOHLHAUSER.

La séance s'est déroulée en présence de M. Charles MONOD, Syndic, de Mme Claire GLAU-SER, Municipale et de M. Etienne BLANC, Municipal.

Nous les remercions de leur présence, de la clarté et de la transparence de leurs réponses.

Suite à la mention d'un audit de la Fête des Vendanges (ci-après FDV) dans les procès-verbaux de la Municipalité, la Commission de Gestion souhaite aborder ce thème qui soulève plusieurs questions.

Les différents membres de la commission connaissent peu l'organisation, les modalités de fonctionnement, les implications autour de cet événement emblématique de notre ville et attendent un éclairage sur les répartitions des responsabilités entre la commune et le comité de la FDV.

En préambule Monsieur le Syndic nous fait un historique de la colonie de vacances afin que chacun comprenne comment et pourquoi cette manifestation est liée à la vie de la commune. Dans les années 1920 et suivantes, Lutry est un village vigneron qui connaît de grandes difficultés : des maladies dans le vignoble, le gel. Elle est d'ailleurs la commune la plus pauvre du canton. La bourse des pauvres (agence sociale) est même en manque de fonds.

Les marchands de vin, par contre, vivent mieux et ont de l'argent. En 1920 Mme BUJARD, fille de l'un d'entre eux, loue un chalet à La Comballaz pour accueillir des enfants « pauvres et chétifs » qui ont besoin de l'air de la montagne.

Au vu du succès, elle achète le chalet et 85 enfants peuvent bénéficier de cet accueil. Pour éviter de marquer les différences sociales chacun porte durant son séjour, un uniforme taillé dans le même tissu que celui des infirmières de la Source.

Parmi les activités proposées durant la colonie de vacances, figure la création d'un spectacle et, en 1946, de jeunes Lutryens reviennent déguisés de leur séjour et improvisent un cortège dans le bourg. Ils donnent ainsi une première forme à ce qui s'appellera plus tard la Fête des Vendanges.

On a perpétué le cortège pour générer des bénéfices qui, aujourd'hui encore sont entièrement destinés à l'association de la colonie de vacances de Lutry qui peut ainsi proposer des camps à un prix abordable.

En 1970, suite à des avalanches dangereuses pour le chalet de la Comballaz et ses occupants, les assurances proposent une somme à l'association de la colonie pour le démolir et en reconstruire un nouveau mieux situé et plus beau au col des Mosses.

Il est, depuis, la propriété de l'association de la colonie de vacances de Lutry.

La FDV est aussi une association depuis 2018, dont le comité est composé de 2 membres de l'association de la colonie de vacances de Lutry, 1 membre qui représente la Municipalité et 2 organisateurs de la manifestation, y compris son président.

REVISION DES COMPTES 2019 FDV

La sous-Commission de Gestion demande des explications au sujet de la révision des comptes portant sur l'exercice 2019 de la FDV et sur l'implication et la gestion de la commune pour cette manifestation.

La commune qui apporte un soutien en prestations qui s'élève à un montant d'environ CHF 146'000.- demande chaque année un relevé des comptes à la FDV.

Les résultats sur l'exercice 2019 tardant à venir, après plusieurs relances, la Municipalité demande qu'un audit des comptes de la FDV 2019 soit confié à la fiduciaire HSNS à Lutry afin d'obtenir le résultat final.

Malgré les conditions météo favorables en 2019, le bénéfice qui résulte notamment des entrées du cortège est nettement inférieur à celui des années précédentes.

Charles MONOD lit la conclusion du rapport de la fiduciaire et souhaite que, par souci de confidentialité, le rapport complet ne soit lu que par le président de la COGEST.

Le compte-rendu succinct de la fiduciaire mandatée stipule que « les rapports financiers au 31 mars ne sont, en l'état, pas aux normes comptables actuelles et ne devraient pas être acceptés lors de l'assemblée générale.

Pour résumer, certaines dépenses comptabilisées n'ont pas de pièces justificatives probantes et/ou ne sont pas pertinentes et/ou ne concernent pas l'association de la fête des vendanges de Lutry directement. »

La sous-commission demande comment la Municipalité a réagi face à ces manquements.

La commune donne depuis de nombreuses années, les clés du village au comité de la FDV pour un week-end, mais le bon sens qui prévalait à l'époque a atteint ses limites et des mesures correctrices devront être mises en place.

Le Syndic évoque les mesures suivantes :

- Des procédures de gestion
- Une personne qualifiée à la comptabilité

Si les mesures évoquées ci-dessus venaient à ne pas être respectées ou s'avéraient insuffisantes :

- La commune pourrait être amenée à facturer à la FDV des prestations de voirie, de police etc.
- Ou pire, à remettre en question l'autorisation d'organiser l'événement.

Actuellement le comité 2021 n'est pas nommé. Les différentes mesures devraient être introduites avant l'organisation de la prochaine FDV.

La sous-commission estime avoir obtenu les informations quant à la gestion de cette problématique par la Municipalité qui a identifié les manquements et prévoit de mettre en place des mesures à l'avenir.

Les éventuelles autres suites appartiennent à l'association de la FDV et à elle seule.

FINANCEMENT PAR LA COMMUNE DE LA FDV :

La commune ne finance pas directement, mais offre des services de prestations de l'ordre de CHF 146'000 ; il s'agit essentiellement de :

Services de la voirie, services de l'APOL, des SI et du matériel comme la location de bennes pour les déchets.

SECURITE ET PREVENTION :

La commune fournit le service de police de proximité APOL et celle-ci garantit la sécurité en partenariat avec l'organisateur qui est lui entièrement responsable de la manifestation. Le comité de la FDV doit aussi s'assurer de la sécurité de la manifestation et proposer un service de sécurité privée. La commune délivre les autorisations nécessaires en accord avec la police cantonale. Chaque propriétaire de caveau est responsable de la sécurité dans son établissement. Il est naturellement aussi fait appel à la responsabilité individuelle et civile de chacun.

Une séance interservices a lieu avant la fête pour fixer toutes les modalités et passer en revue les points importants concernant la sécurité, les installations électriques, la pose des sanitaires etc.

Chaque jour, un bilan est fait à minuit entre les différents intervenants (sécurité, parking, samaritain) et un membre de la Municipalité pour anticiper les débordements de fin de nuit.

L'APOL fait la tournée des caveaux régulièrement et s'assure de leur fermeture selon les horaires imposés.

Durant le cortège, du départ à son arrivée, les enfants sont sous la responsabilité de l'école. Le reste du temps ils sont sous celle de leurs parents.

Les carrousels ne sont pas du ressort de la commune ou du comité de la FDV, mais de l'ordonnance fédérale sur le commerce itinérant 943.11.

Une ambulance et un médecin sont sur place pour intervenir le plus rapidement possible.

Il n'y a pas de prévention organisée en amont de la FDV concernant la consommation d'alcool, mais des actions sont menées comme l'interdiction de vendre des alcool-pops et de l'alcool fort ou la fermeture immédiate d'un caveau en cas d'abus. La présence de la police peut aussi jouer un rôle préventif.

De la prévention de manière plus large (harcèlement, substances addictives) se fait dans le cadre scolaire. Actuellement il n'y a pas d'implication du délégué à la jeunesse.

Dans son rapport sur la FDV, l'APOL ne relève aucun accroissement notable des délits et vols malgré la forte fréquentation du Bourg durant ces trois jours. Le commandant se dit agréablement surpris de la quiétude de la manifestation.

PARKING ET MOBILITE :

Depuis quelques années, les parkings sont interdits sur la chaussée à cause de leur dangerosité.

Le centre patronal de Paudex met à disposition son parking et des bus navettes sont organisés entre les différents lieux de parcage ou d'arrivée. Les horaires des TL sont étendus jusqu'à 01h. L'association "Nez-Rouge" est présente.

L'APOL aidée de la PCI veille à la régulation du trafic et du stationnement.

DECHETS ET NUISANCES :

Un postulat déposé par M. le Conseiller LAESSLÉ proposant l'acquisition de vaisselle recyclable par la commune est à l'étude.

Actuellement, la réflexion se porte sur un prestataire externe qui fournirait les verres, les assiettes et les couverts et s'occuperait ensuite de les récupérer et de les laver.

Le comité de la FDV a déjà acheté des gobelets recyclables.

Les bouteilles de vin pourraient aussi être consignées pour s'assurer de leur retour.

Malgré l'impression que l'on peut avoir, il y a déjà une baisse notable des déchets grâce à l'utilisation de ces verres recyclables et consignés.

Voici ce que représente le volume des déchets produits en 2019 :

Au total 115 m³ de déchets, répartis comme suit :



Le wagon représenté ci-dessus a une longueur de 22 mètres une hauteur de 4.2 mètres et une largeur de 2.8 mètres. Il est rempli à 70%.

Malgré les tournées régulières, la voirie ne réussit pas toujours à éviter le débordement des poubelles.

Mais il y a généralement peu de plaintes de la part des habitants du Bourg, les principales concernant des fêtards qui urinent contre les façades.

RETOMBEES ECONOMIQUES :

La principale retombée est la vente de vin des 21 producteurs locaux concernés. Les tarifs sont fixés au préalable.

Il n'existe pas d'indication directe du chiffre d'affaires des commerces locaux durant la fête, mais la fréquentation semble d'une manière générale très satisfaisante lors de cette période. On souligne également un bon succès auprès des différents restaurateurs et hébergeurs qui affichent complet durant cette période.

Les retombées économiques indirectes de la Fête des Vendanges n'ont jamais été évaluées par la Commune. Il est toutefois clairement établi que cette manifestation attire un public plus large que les seuls habitants de Lutry.

La Municipalité porte une attention particulière à la taille de la FDV.

Il s'agit de trouver un équilibre entre l'envie d'accueillir les habitants et les touristes et la nécessité de ne pas dépasser un seuil de fréquentation qui pourrait amener plus de nuisances.

Il semble, en effet, que, tant du point de vue de l'espace, de la mobilité et de la gestion des déchets, la taille critique de la Fête des Vendanges soit atteinte.

En conclusion, la sous-commission a pu constater que la Municipalité a réagi de manière adéquate face aux dysfonctionnements de la FDV relevés lors de l'édition 2019.

Elle souhaite vivement qu'une meilleure gestion des comptes de la FDV soit mise en place rapidement et que les différentes réflexions déjà en cours puissent conduire à des mesures qui amélioreront encore l'organisation et le bon déroulement de la fête.

Elle salue l'engagement de la Municipalité pour que cette Fête, qui est la dernière du Canton de Vaud, puisse perdurer aussi longtemps que possible.

La Présidente rapporteuse : Mical RAPPAZ

Les Membres : Xavier DEWARRAT
 Kristin ROSSIER BURI

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION « Fondation des Structures pour l'Enfance et la Jeunesse (FSEJ) »

La sous-commission composée de M. Benoît BONGARD, Président et de Mmes Garance LABBÉ et Aurélie WOHLHAUSER, s'est réunie à la salle Mafli le mercredi 26 avril 2021 à 18h30.

Étaient également présents : M. Xavier TARIN, Président de la Commission de Gestion, Mmes Mical RAPPAZ, Kristin ROSSIER BURI, Monique WEBER-JOBÉ et MM. Antoine BLONDEL, Jean-Yves CONNE, Xavier DEWARRAT et Jean-Marc PILLOUD.

La séance s'est déroulée en présence de Mmes Claire GLAUSER, Municipale, Magali SCHLAUBITZ, Directrice de la FSEJ et de M. Yannick COCHAND, délégué à la Jeunesse et à l'action sociale de la Commune.

FONDATION DES STRUCTURES POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE (FSEJ)

Historique de la création de la fondation et vision de la commune

En 2007, suite au dépôt d'une motion demandant la création d'une garderie communale, la Municipalité a choisi de déléguer la gestion de l'accueil de jour préscolaire et parascolaire à une Fondation dont elle est partie prenante. Ses membres, dont la présidente est Mme Claire GLAUSER, Municipale, se rencontrent environ une fois par mois, excepté en été. Le rôle de la commune est de couvrir les déficits de la Fondation. La commune a son mot à dire sur le fonctionnement général de la Fondation, mais pas sur les aspects pédagogiques.



En 2019, la commune a subventionné la FSEJ à hauteur de CHF 1'700'000. Le canton subventionne les salaires du personnel éducatif qualifié à hauteur de 30%. Un prêt de la commune de CHF 790'000 était encore ouvert au 31 décembre 2019 pour l'agrandissement du site de la Toffeyre qui accueille 19 enfants supplémentaires depuis le 15 mars 2021. Pour pouvoir toucher les subventions de l'État, il faut faire partie d'un réseau. Lutry fait partie du PPBL (Pully Paudex Belmont Lutry). Si chaque entité a sa propre philosophie et ligne pédagogique, les tarifs, horaires et divers règlements sont les mêmes pour tous les membres du réseau. Le logiciel de facturation et le développement constant de ce dernier est le même pour chaque entité.

Les deux principaux défis actuels de la Fondation sont :

- De répondre aux besoins des familles en termes de place, tant pour le préscolaire que pour le parascolaire ;
- De recruter du personnel éducatif.

Nombre de places

La Municipalité est pleinement consciente du manque de places en crèche sur la commune. Environ 1/3 des inscriptions doivent être refusées chaque année. Une statistique a été demandée à l'État afin d'avoir une idée du nombre de places nécessaires par rapport à l'augmentation démographique. Trois courbes ont été données. L'État a conseillé de prendre la courbe moyenne, or, à l'heure actuelle, la réalité est au-dessus de la courbe haute. La commune de Pully s'est trouvée face à la même problématique suite à une étude similaire.

L'accueil parascolaire (UAPE) subit une répercussion directe de l'école et c'est dans cette catégorie qu'il manque le plus de places. Pour la rentrée d'août 2021, la FSEJ a pu mettre en place une APEMS, c'est-à-dire un accueil parascolaire en milieu scolaire, soit sur un lieu de l'école. Suite à une collaboration avec la Direction des écoles, une classe a pu être mise à disposition et 15 places supplémentaires seront disponibles pour la rentrée 2021 de 15h30 à 18h00.

Le délégué à la jeunesse prévoit de rencontrer les diverses crèches privées afin de pouvoir collaborer et connaître leurs intentions pour les années à venir.

	Moulins	Toffeyre	Marionnettes	Espace Boura	Total
Nurserie	15 bébés 14 trotteurs	5 bébés 14 trotteurs (mars 21)	-	-	29 (48 mars 21)
Garderie		40	-	-	40
UAPE	-	36	45	30	111
APEMS				+15 rentrée 21	15

Ressources humaines

La Fondation emploie 50 personnes soit l'équivalent de 41.25 EPT et réparties comme suit : « *L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.* »

- 4 administratifs
- 7 hôteliers
- 15 assistants socio-éducatif (ASE), 14 éducateurs et 5 assistants petite-enfance (APE)

Le personnel est engagé par la Directrice ou la responsable pédagogique ainsi que la coordinatrice de l'entité concernée. Les normes cantonales exigent un certain nombre d'éducateurs qualifiés par enfant, il s'agit des éducateurs et des assistants sociaux-éducatifs. Or, il faut être très attractif et savoir se vendre car il y a énormément de places vacantes dans le canton mais très peu de candidats. De plus, les normes sont différentes entre le préscolaire et le parascolaire. Le réseau est affilié à la CCT (Convention Collective de Travail) qui est une garantie au niveau salarial. La ligne pédagogique est en général l'argument principal à l'engagement du personnel. Par ailleurs, la FSEJ constate qu'elle reçoit de plus en plus d'offres de candidats

provenant des cantons alentours, notamment Neuchâtel et le Valais qui ont moins de structures d'accueil.

Un pool de remplaçants « sur appel » est mis en place, afin de pallier les absences prévues ou imprévues. Chaque entité construit sa propre équipe de remplaçants. Le turn-over de ce pool est également élevé car en principe les collaborateurs qui trouvent un emploi fixe saisissent cette opportunité. En moyenne, deux collaborateurs se voient garantir un taux de 60% annualisé.

Mme GLAUSER nous confirme qu'il y a eu un mouvement de départ suite à la séparation de la Fondation du Marronnier et de la FSEJ en 2019 puis suite à la situation sanitaire liée à la Covid-19 mais que tout est en train de se stabiliser. Elle nous informe également que Mme SCHLAUBITZ a pris le relais suite au départ de la responsable pédagogique en juillet 2020 jusqu'à l'engagement de sa remplaçante qui a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2021.

Un système de suivi des collaborateurs est également en place et mentionne les divers entretiens d'évaluation. Un entretien de retour est également fait après de longues absences. L'expérience de la formation continue a démontré que les coachings collectifs aux seins des équipes étaient très bénéfiques. Un consultant RH externe peut également être sollicité en cas de besoin.

Situation liée à la COVID-19

De mi-mars à fin avril les normes étaient très strictes pour pouvoir accueillir des enfants. En effet, il fallait que les deux parents soient mobilisés par rapport à la situation sanitaire.

Pour le préscolaire, seules 5 familles à Lutry correspondaient aux critères et c'est donc Pully qui a géré cet accueil dans deux de leurs structures car ils avaient plus de familles concernées. S'agissant du parascolaire, et après de longues discussions, c'est finalement l'établissement scolaire qui a accueilli les écoliers. La FSEJ a proposé de mettre à disposition son personnel mais n'a pas été sollicitée. Dès lors, la FSEJ n'a pas été impactée dans l'organisation de l'accueil d'urgence durant cette période.

Office d'accueil de jour des enfants (OAJE)

L'Office d'accueil de jour des enfants (OAJE) est l'autorité chargée de délivrer les autorisations d'exploiter une institution d'accueil collectif de jour des enfants hors de leur milieu familial et de la surveiller. Les critères d'autorisation et de surveillance diffèrent selon le type d'accueil et l'âge des enfants concernés.

La Fondation doit se conformer aux normes sécuritaires en vigueur et s'adapter aussi vite que possible et à ses frais. Si ce n'est pas fait, l'OAJE peut exiger la fermeture de la structure. Par ailleurs, tout ce qui concerne la partie hôtellerie est régie par l'office de la consommation qui a également des normes spécifiques qui peuvent changer régulièrement.

En règle générale, l'OAJE visite l'établissement tous les deux ans, sauf dans des cas particuliers ou suite à des modifications dans la structure. La Fondation n'a pas fait l'objet de visite supplémentaire durant ces dernières années.

Accueil en milieu familial (AMF)

Nonobstant le fait que la gestion des accueillantes regroupées en réseau par les communes voisines (Pully, Paudex, Belmont et Lutry) incombe à la Ville de Pully via la Direction de la Jeunesse et des affaires sociales (DJAS), il est néanmoins possible d'envisager de promouvoir cette activité par le biais de l'Echomunal entre autres. En effet, en 2019, le nombre d'accueillants en milieu familial établi sur la commune s'élevait à seulement trois. Son augmentation pourrait permettre de compenser le manque de place au sein de la FSEJ.

Délégué à la jeunesse

En lien avec le thème de la sous-commission, notre but était aussi de rencontrer M. CO-CHAND, afin de connaître et d'obtenir plus d'informations sur son rôle et sa fonction. La sous-commission a été interpellée par le nombre de tâches qui incombe à la fonction de délégué à la jeunesse pour un taux de travail à 60 %. En effet, depuis son entrée en fonction au 1er juin 2020, il a rapidement mis en place, entre autres, les événements suivants :

- Organisation d'un centre aéré au mois d'août en collaboration avec les sociétés locales
- Mise en place d'une votation des jeunes en lieu et place des Assises de la jeunesse qui auraient dû se tenir en novembre. C'était pour eux l'occasion de se mettre dans la peau d'un « citoyen-électeur » et de participer aux mécanismes démocratiques.
- Une cartographie des activités extra-scolaires des enfants de la commune a été initiée par ses soins dans le but de comprendre où se rendent les enfants en dehors du temps scolaire.

Depuis deux mois notre commune bénéficie d'un réseau de professionnels de la jeunesse qui se réunit mensuellement pour mettre en place de manière collaborative et systémique une politique de la jeunesse. Le but est de répondre tous ensemble à une vraie problématique et d'avoir un outil de travail efficient qui permet de voir où sont les manques et bien évidemment d'y répondre.

Conclusions

En conclusion, nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de l'important travail mis en œuvre par la directrice de la FSEJ pour palier au départ de la responsable pédagogique et garder une bonne dynamique de travail dans une ambiance chaleureuse.

Il en va de même s'agissant des tâches entreprises par le délégué à la jeunesse. En effet, en plus de six mois d'activité, l'évaluation entreprise en collaboration avec les sociétés locales a bien été accueillie.

La sous-commission relève qu'il reste en revanche un potentiel d'amélioration au sein du réseau, avec une collaboration plus étroite afin de trouver des synergies et permettre une

meilleure efficacité, comme les remplacements, la mutualisation des achats, ... Toutefois il semble que la FSEJ ait la volonté d'entamer des démarches dans ce sens avec l'aide de la nouvelle responsable pédagogique qui a commencé son activité au 1^{er} janvier 2021.

La sous-commission a pu constater que les services du dicastère assument consciencieusement toutes les tâches qui leur incombent, en collaboration avec les autres entités communales, régionales et cantonales. Elle tient de plus à remercier Mme Claire GLAUSER, Municipale des Affaires sociales, Jeunesse, Culture et Paroisses, ainsi que Mme Magali SCHLAUBITZ, directrice de la fondation des structures pour l'enfance et la jeunesse et M. Yannick COCHAND, délégué de la jeunesse et à l'action sociale, pour leur disponibilité, leurs compétences et la transparence dont ils ont fait preuve dans les échanges.

Le Président rapporteur : Benoît BONGARD

Les Membres : Garance LABBÉ
Aurélien WOHLHAUSER

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION « Mobilité – BHNS PP7 »

La sous-commission composée Jean-Marc PILLOUD, Président, de Mme Monique WEBER-JOBÉ et MM. Antoine BLONDEL et Jean-Yves CONNE, s'est réunie dans la salle Mafli le Mardi 27 avril 2021 à 18h30.

Étaient également présents : M. Xavier TARIN, Président de la Commission de Gestion, Mmes Garance LABBÉ, Mical RAPPAZ, Aurélie WOHLHAUSER, Kristin ROSSIER BURI et MM. Benoît BONGARD et Xavier DEWARRAT.

La séance s'est déroulée en présence de MM. Kilian DUGGAN et Pierre-Alexandre SCHLAEPPI, Municipaux et Mme Noémie URFER, déléguée à la mobilité.

En mars 2021 la sous-commission a adressé des questions à la Municipalité concernant les deux grands sujets relatifs à la Mobilité que sont :

- BHNS/PP7
- Masterplan des Mobilités

Il a été demandé un état de la situation de ces deux enjeux d'importance pour notre commune, afin de clarifier la ligne de travail de la Municipalité et d'expliquer quels ont été les principaux défis et obstacles qui ont été relevés. Les autres questions sont d'ordre général.

BHNS/PP7

Monsieur Pierre-Alexandre SCHLAEPPI, qui préside le comité de projet PP7 et qui est membre du SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois), a procédé à une description complète de la situation et des principaux blocages rencontrés.

Le coût des études cumulées à ce jour pour la commune est de 950'000 CHF.

Pour le PP7, un groupement nommé « Réalisation commune » a été formé, il est composé :

Pilote : - Bureau d'ingénieurs civils Daniel Willi SA

Membres : - ZS Ingénieurs civils SA (direction du projet et de l'exécution pour le génie-civil)
- BR Architectes Associés SA (aménagement urbain et urbanisme)
- B+C Ingénieurs SA (environnement)

Sous-traitants : - RGR Robert-Grandpierre & Rapp SA (ingénierie en mobilité)
- BBHN SA (travaux géométriques)
- ECOTEC Environnement SA (protection de la nature)
- In Situ SA (architecte paysagiste)
- KaraKas & Français SA (ingénieurs civil spécialisé en géotechnique)
- CICE Cabinet d'ingénieurs-Conseils en électricité Sàrl

Il n'y a plus d'étude en cours à l'heure actuelle.

Au printemps 2019, la mise à l'enquête publique a suscité 25 oppositions.

A la grande surprise des acteurs du projet, la Municipalité de Paudex annonce (août 2020) qu'elle ne peut pas financer sa part. Elle est d'accord avec le projet mais considère qu'elle ne peut en assumer les coûts. Celle-ci avait participé à toutes les étapes préalables et n'avait jamais évoqué de problèmes financiers.

Cette décision de la commune de Paudex engendre deux problèmes majeurs :

- 1) Les procédures de planification sont soumises à la LATC (loi sur l'aménagement du territoire et les constructions). Celle-ci prévoit que le projet doit être soumis aux conseils communaux des différentes communes impliquées dans les 2 ans qui suivent la mise à l'enquête public. A défaut de quoi le projet devra être repris à zéro. Les communes ont demandé une prolongation de délais d'une année (prolongation jusqu'au printemps 2022).
- 2) Le financement par la confédération de 19 millions pour l'ensemble des 3 communes sera perdu si le projet n'est pas lancé avant 2027.

Les TL ont procédé à une étude d'impact en cas de non-réalisation du secteur de la commune de Paudex. Il en résulte une perte de tous les objectifs qui donnent sens au BHNS (gain de temps et régularité des horaires). Dans le cas d'un projet partiel, le tronçon non réalisé se transformerait en goulet d'étranglement, ce qui impacterait négativement le trafic sur notre commune.

En l'état actuel, après négociation entre les communes de Lutry, Paudex et Pully, il a été décidé de porter un projet de principe (sans le volet financier) devant les conseils des communes respectives, avant la fin de l'année 2021. Cette action permettrait de procéder à la levée des oppositions. La municipalité de Lutry admet toutefois que les perspectives sont floues.

En conclusion, le projet ne pourra se faire qu'avec la participation de Paudex et une solution de financement doit être trouvée.

Masterplan des Mobilités

Monsieur Kilian DUGGAN, Municipal en charge de la Mobilité a procédé à un historique du Masterplan.

Il y a 3 ans la Municipalité a souhaité, avec le soutien du conseil communal, la mise sur pied d'une stratégie « mobilité » ambitieuse à l'horizon 2035. Elle a pour but de mieux cibler les développements et besoins, en terme de cohabitation entre les piétons, vélos, deux roues, voitures, et transports publics.

Le Masterplan actuel fait une synthèse des données et objectifs existants. Ceux-ci avaient été fixés dans le plan directeur communal déjà en 1995. La partie ouest de la commune est aussi prise en compte dans le projet d'Agglomération Lausanne/Morges (PALM).

Pour mener à bien ces travaux le service a fait appel au Bureau Ribl & Associés SA pour les deux premières phases (diagnostic, objectifs/enjeux). Pour la 3ème phase (mesures), ce bureau n'a pas répondu aux attentes de la Municipalité qui a décidé de résilier le contrat. Elle a décidé de faire appel à un nouveau prestataire : Christe & Gyax SA, qui assure la reprise des travaux et leur suivi pour un coût de 58'000 CHF.

Cette 3ème phase est en cours d'élaboration. Elle sera soumise à l'état, pour en assurer et valider la conformité.

Le travail est suivi au niveau de la commune par 3 services : aménagement du territoire, travaux et mobilité.

Le coût des études cumulé à ce jour pour la commune est de 120 000.-

Divers

P+R

Il a été décidé au niveau régional de mener une étude pour déterminer les lieux et dimensionnement de parcs relais qui pourraient être créés dans le district.

Les communes sont représentées par la CIL (Commission intercommunale Lavaux)

Les communes concernées sont :

Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Essertes, Forel, Jorat-Mézières, Lutry, Maraçon, Montpreveyres, Oron, Paudex, Puidoux, Pully, Rivaz, Saint-Saphorin, Savigny, Servion, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, et Jongny.

Le canton a émis des conditions cadres pour l'octroi d'une subvention (50%) pour l'étude réalisée par la CIL.

- 1) Elle doit être menée à l'échelle du district de Lavaux-Oron afin d'avoir une cohérence au niveau cantonal, et avoir la même méthodologie que les autres régions qui ont déjà procédé à ce type d'étude et sollicité la DGMR.
- 2) La CIL se charge de représenter toutes les communes concernées.
- 3) Une convention de subventionnement doit être signée entre tous les participants et la DGMR avant le lancement de l'étude.

Suite à cette demande, une convention a donc été signée entre la CIL et la DIRH.

Gestion du trafic et signalétique

En matière de signalétique, la Commune, étant soumise à la LCR, n'a pas beaucoup de marge de manœuvre !

Dans les différents projets, les aménagements, décidés par la Commune, sont confiés, pour exécution, à l'APOL.

La commission regrette néanmoins une surabondance de panneaux, principalement dans le Bourg et concernant les interdictions de stationner ; en effet le Bourg étant en grande partie une zone 30, il suffirait placer l'interdiction de stationner hors cases sur les totems desdites zones ce qui remplacerait avantageusement un certain nombre de panneaux



Réalisations actuelles

Sur la base du travail lié au Masterplan, des mesures sont prises peu à peu : création de 3 zones 30 Km/h, aménagement et modérateurs de trafic... Cependant, un certain nombre de comptages n'ont pas pu être réalisés à ce jour. En effet, la réduction du trafic liée à la situation COVID n'a pas permis de faire des mesures représentatives.

Transport Nord-Sud

Le début 2020 a été marqué par une perte d'exploitation de 2 mois sur les lignes 68 et 69. Néanmoins, la fréquentation est restée stable. Une concertation avec les TL a été menée pour palier l'annulation d'un train sur deux à la halte de Bossière.

La commune a procédé à une étude complète pour faire des synergies dans le cadre d'un report total ou partiel des transports scolaires sur les lignes 68 et 69. Les contraintes se sont avérées importantes, capacité et horaire ne peuvent être augmentés sans changer de type de bus. Toutefois, dans le futur, si la ligne qui transite par la route de la Conversion se voit équipée de bus identique à la ligne 47, il n'est pas exclu d'envisager une offre mixte.

En conclusion, la sous-commission tient à remercier les Municipaux Pierre-Alexandre SCHLAEPPI et Kilian DUGGAN ainsi que Madame Noémie URFER pour leurs explications détaillées.

Le Président Rapporteur : Jean-Marc PILLOUD

Les Membres :
Antoine BLONDEL
Jean-Yves CONNE
Monique WEBER-JOBÉ

Visite des forêts du vendredi 7 mai 2021

Le vendredi 7 mai 2021, La Commission a été accueillie à 16h00 au parking de la Piste Vita en face du stand de tir de Chanoz-Brocard par MM. Charles MONOD, Syndic, Etienne BLANC, Municipal, Alfredo PEDRETTI, Chef de service et Alexis CARREL, Garde-forestier.

A l'issue de la visite des forêts, nous nous retrouvons au stand de tir de Chanoz-Brocard pour partager un repas avec la municipalité in corpore. Nous saluons également la présence de M. Cédric ALBER, Président du Conseil Communal.

Tous les membres de la Commission de Gestion sont présents pour le repas.

Les thématiques suivantes sont au programme de la visite :

- 1) Présentation des différents travaux réalisés sur le parcours Vita par les bûcherons de la commune.

Nous sommes accueillis au début de la piste Vita par M. CARREL qui nous explique les activités organisées par les bûcherons sur celle-ci. Nous apprenons que ce sont les bûcherons de la commune qui ont la responsabilité de maintenir les installations de la piste Vita ainsi que son entretien ; il s'agit essentiellement pour eux de remplacer les jeux abîmés ou de maintenir les chemins d'accès par, notamment, l'ajout de copeaux.

- 2) Présentation d'un rajeunissement forestier naturel et artificiel dans les Bois du Jorat

Nous nous rendons ensuite sur le territoire de la commune de Savigny afin de visiter les forêts propriétés de la commune de Lutry. Ces forêts ont été acquises historiquement à la suite de la séparation des communes de Savigny et Lutry en mars 1825. A cette époque, la forêt constituait une grande richesse, raison pour laquelle la commune de Lutry a pu conserver la propriété de forêts sur le territoire de Savigny.

Aujourd'hui, ces forêts sont entretenues et exploitées par les bûcherons de Lutry et nous avons eu la chance de visiter deux zones de rajeunissement forestier : le premier naturel où le principe consiste à laisser la forêt se régénérer par elle-même et à intervenir le moins possible et le second dans une zone de rajeunissement artificielle mise en place par les équipes de bûcherons.



Rajeunissement forestier naturel avec un minimum d'intervention humaine



Rajeunissement artificiel

3) Présentation des différents arbres habitats au Bois de la Ville

Pour terminer la visite des forêts, nous nous sommes ensuite rendus au Bois de la Ville afin de découvrir ce que sont les arbres-habitats. Au fur et à mesure du vieillissement des arbres, leur nature se fait de plus en plus hospitalière pour de nombreuses espèces animales, végétales ou de champignons.

C'est donc dans ce contexte qu'il nous a été montré les différents arbres-habitats présent sur le site de la commune. Ces arbres sont protégés et ne seront pas abattus ; ils sont en général reconnaissables par une lettre « H » gravée sur leur tronc.



Exemple d'arbre-habitat

A l'issue de cette visite, nous sommes retournés au Stand de tir de Chanoz-Brocard pour un apéritif suivi d'un excellent repas préparé par Madame et Monsieur CEPPI que nous remercions chaleureusement ici.

Au nom de la Commission de Gestion, je remercie l'ensemble des participants à la visite pour leur disponibilité, leurs réponses aux nombreuses questions et les échanges très intéressants que nous avons eu autour de la vie de nos forêts.

Le Président-rapporteur, Xavier TARIN

Visite de la commune du samedi 8 mai 2021

Le samedi 8 mai 2021, les membres de la Commissions de Gestion se sont donnés rendez-vous à 8h45 dans la cour du Château de Lutry pour débiter la visite de la Commune. Nous y avons retrouvé M. Charles MONOD, Syndic, Mme Claire GLAUSER, Conseillère Municipale, M. Etienne BLANC, Conseiller Municipal ainsi que MM. Denys GALLEY, secrétaire municipal, Eric DESAULES, chef de service, Laurent MEIENHOFER, architecte communal, Alfredo PEDRETTI, chef de service des travaux et domaines. M. Cédric ALBER, Président du Conseil Communal nous a également fait l'honneur de sa présence.

Tous les membres de la Commission étaient présents.

Après un café-croissant, nous avons débuté la visite du château qui s'est déroulée en deux groupes. Le premier s'est déplacé aux archives communales où M. Henri-Louis GUIGNARD, archiviste, nous a fait le plaisir de partager avec nous sa passion pour l'histoire de notre commune et ses connaissances très étendues de celle-ci. Il nous a fait l'honneur de nous montrer quelques pièces rares du trésor communal qu'il avait sorties de leur écrin à notre attention.



Un autre groupe visite les bureaux de l'administration communale à l'intérieur du Château en compagnie de MM. DESAULES et MEIENHOFER.

Nous quittons ensuite le Château pour aller visiter les locaux de la voirie et notamment ceux récemment acquis par la commune ex-Dimab ; Monsieur PEDRETTI nous explique les différents aménagements qui sont prévus dans ces locaux où nous constatons que plusieurs véhicules de la voirie sont d'ores et déjà stationnés.

Après une visite des locaux « historiques » de la voirie, de l'autre côté de la route, nous nous rendons à la STEP de Lutry où nous attend M. David GIANUZZI, Chef d'exploitation. Initialement, nous aurions également souhaité visiter les locaux de l'APOL ce qui n'a malheureusement pas été possible en raison des restrictions sanitaires actuellement en vigueur.

Arrivés à la STEP, nous découvrons les différentes étapes du traitement des eaux usées jusqu'à leur rejet dans le lac. Nous découvrons également les installations de production d'énergie qui ont été consenties afin de donner à la STEP une certaine autonomie énergétique.



Bassins de décantation



Installations de production énergétique

A l'issue de cette visite, nous nous sommes ensuite rendus au caveau du Chatelard pour y déguster un apéritif dinatoire sympathiquement préparé par Madame et Monsieur CEPPI que nous remercions chaleureusement. Nous y avons été rejoints par la municipalité in corpore ainsi que par M. Daniel BUEHLEMANN, vigneron-tâcheron de la commune.

Au nom de la Commission de Gestion, je remercie l'ensemble des participants à la visite pour leur disponibilité, leur enthousiasme et les réponses précises et exhaustives qu'ils ont apporté aux nombreuses questions des commissaires.

Le Président-rapporteur, Xavier TARIN

Conclusions

Au Conseil communal de Lutry

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion chargée d'étudier l'exercice 2020 déclare s'être acquittée de sa tâche et vous recommande, au vu du rapport établi conjointement par ses membres :

Décide

1. D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2020 et de lui en donner décharge.
2. De relever la Commission de Gestion de son mandat.

Au nom de la commission, son président

Xavier TARIN



Lutry, le 11 juin 2021